



Alors que les mouvements réactionnaires distillent des fausses informations sur les chiffres de l'égalité et que le gouvernement et le patronat poursuivent la récupération de la cause féministe pour donner l'illusion qu'elle est une priorité, un peu de vérité s'impose !

Les derniers chiffres de l'INSEE (2021) évaluent à 28,5 % les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Les 3,5 millions d'agentes de la fonction publique sont-elles protégées de ces réalités ? Dans la Fonction publique d'État, hors militaires, elles sont 63 % des agent·es.

Est-elle exemplaire en termes d'égalité ? Eh bien NON !

LE SAVIEZ-VOUS ?

La CGT a gagné la négociation obligatoire des plans d'action égalité femmes hommes qui doivent être renouvelés en 2023. Par ailleurs, l'égalité doit être intégrée dans tous les thèmes de négociation. Toutes les revendications de la CGT dans le guide égalité Fonction publique.

Pour tout avancement, la part des femmes et des hommes promu·es doit être garantie dans la même proportion que la répartition des agent·es promouvables. La CGT met l'administration face à ses responsabilités !

Parmi les élu·es au Comité social d'administration, un·e référent·e formé·e et doté·e de moyens pour agir doit être désigné·e. La CGT met à disposition un guide et une formation pour combattre les violences sexistes et sexuelles !

Les victimes de violences sexistes et sexuelles ont désormais le droit d'être assistées dans le cadre de la procédure disciplinaire diligentée à l'encontre de leur agresseur. Si vous êtes victime, la CGT est à vos côtés !

La protection fonctionnelle est un droit peu connu, la CGT met à disposition des outils pour connaître ses droits et les faire valoir !

[../.. suite à télécharger](#)

fichiers:



[Télécharger egalite_complet.pdf](#) (2.25 Mo)

Public: [Infos / actions](#)

[Elections 2022](#)

[Egalité Femmes/Hommes](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank